

Addendum / Addenda

No./N°

4

Project Description / Description de projet Instruments for Measuring and Recording Temperature and CO2 Instruments de mesure et de consignation de température et du CO2		
Solicitation No./ N° de sollicitation 23-58062	Departmental Representative / Représentant Ministériel Stéphane Lajoie, stephane.lajoie@nrc-cnrc.gc.ca	Date September 11, 2023 11 septembre, 2023
Notice: This Addendum form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the RFP.	Avis: Cet Addenda fait partie intégrale des dossiers d'appel d'offres; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec la DDP.	

*Le français suit

Amendments

At Annex A, under 3.0 Technical Specifications and in Annex C, DELETE specification 3.1 and REPLACE with the following:

3.1 The logger must have integrated, replaceable batteries, with the option to power operations by outlet. The logger must have a minimum operational lifespan of 6 months on a maximum charge corresponding to 5 to 15-minute sampling intervals, when recording the parameters outlined in 3.2, 3.3 and 3.4.

At Annex A, under 3.0 Technical Specifications and in Annex C, DELETE specification 3.5 and REPLACE with the following:

3.5 The logger must have an option to attach an external occupancy sensing module which uses an infrared sensor and logs readings to the memory of the logging unit. When the external

module is in use, the operational battery and memory storage of the logger may be reduced, but can not be shorter than 2 months.

At Annex A, under 3.0 Technical Specifications and in Annex C, DELETE specification 3.6 and REPLACE with the following:

3.6 The logger must have an option to attach an external particulate matter (PM 2.5) sensing module capable of logging PM count and mass measurements at 5-minute intervals; with an acceptable error of $\pm 10\mu\text{g}/\text{m}^3$ at 0-100 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, and $\pm 10\%$ at 100-500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. The external sensor must have an operational range of -10 to 60 °C. When the external module is in use, the operational battery and memory storage of the logger may be reduced, but can not be shorter than 2 months.

All the other Terms and Conditions of the original RFP remain unchanged.

Modifications

À l'annexe A, sous 3.0 Spécifications techniques et à l'annexe C, SUPPRIMER la spécification 3.1 et la REMPLACER par ce qui suit :

3.1 L'enregistreur doit être doté de batteries intégrées et remplaçables, avec la possibilité d'alimenter les opérations par une prise de courant. L'enregistreur doit avoir une durée de vie opérationnelle minimale de 6 mois avec une charge maximale correspondant à des intervalles d'échantillonnage de 5 à 15 minutes, lors de l'enregistrement des paramètres décrits aux points 3.2, 3.3 et 3.4.

À l'annexe A, sous 3.0 Spécifications techniques et à l'annexe C, SUPPRIMER la spécification 3.5 et la REMPLACER par ce qui suit :

3.5 L'enregistreur doit pouvoir être équipé d'un module externe de détection de présence qui utilise un capteur infrarouge et enregistre les données dans la mémoire de l'unité d'enregistrement. Lorsque le module externe est utilisé, l'autonomie de la batterie et de la mémoire de l'enregistreur peut être réduite, mais elle ne peut être inférieure à deux mois.

À l'annexe A, sous 3.0 Spécifications techniques et à l'annexe C, SUPPRIMER la spécification 3.6 et la REMPLACER par ce qui suit :

3.6 L'enregistreur doit pouvoir être équipé d'un module externe de détection des particules (PM 2.5) capable d'enregistrer les mesures de comptage et de masse des particules à intervalles de 5 minutes, avec une erreur acceptable de $\pm 10\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour 0-100 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et de $\pm 10\%$ pour 100-500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Le capteur externe doit avoir une plage opérationnelle de -10 à 60 °C. Lorsque le module

externe est utilisé, l'autonomie de la batterie et de la mémoire de l'enregistreur peut être réduite, mais elle ne peut être inférieure à 2 mois.

Toutes les autres conditions de DDP initial restent inchangées.